



LA BOURSE REGIONALE D'ETUDES

RENTREES DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022

ATTENTION

Les apprenants des filières paramédicales et sociales doivent impérativement effectuer leurs démarches sur le site de la Région Centre-Val de Loire dédié aux bourses du secteur sanitaire et social : www.aress.regioncentre-valde Loire.fr

La demande de bourse ne doit pas être déposée auprès du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires – CROUS.

DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE SUR
www.aress.regioncentre-valde Loire.fr

DU 21 JUIN 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2022

BESOIN D'AIDE ?

APPELEZ L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP) au
02 38 56 93 12

ou ENVOYEZ UN MAIL rubrique « contact »
sur www.aress.regioncentre-valde Loire.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 en période d'ouverture du site

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 hors période d'ouverture du site

DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES PIECES JUSTIFICATIVES
A VOTRE INSTITUT DE FORMATION UNIQUEMENT :

Le 4 OCTOBRE 2022

Cellule Intendance/Comptabilité – IFPS du CHU de Tours –
37044 Tours cedex 9

Ou dans la boîte aux lettres, en bas à droite, derrière l'accueil de l'IFPS

Pour toutes informations complémentaires :

Tel : 02.18.37.05.19 ou 02.18.37.05.20

POUR LE VERSEMENT ACCELERE DE LA BOURSE
VOIR ONGLET « Paiement-Versement de la bourse »

APRES LA CLOTURE DU SITE LES DEMANDES DE BOURSE
ET LES DOSSIERS INCOMPLETS SONT REFUSES

Evolution du site dédié aux bourses du secteur sanitaire et social et nouveau règlement à compter des rentrées en formation de 2017 : alignement des bourses régionales d'études sur celles du Ministère de l'Enseignement Supérieur (décret n°2016-1901 du 28 décembre 2016).